

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

UTILISATION des LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

CAPACITE d'HEBERGEMENT

La capacité d'hébergement des gîtes est de 4 personnes. Si le nombre de locataires à l'arrivée dépasse la capacité d'accueil convenue au contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

DUREE du SEJOUR

Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

RESERVATION CONDITIONS de PAIEMENT

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un exemplaire du présent contrat, signé et accompagné d'un acompte par chèque de 30% du montant total de la location avant la date limite figurant sur le contrat. Le solde de la location est versé au propriétaire un mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour.

ANNULATION par le LOCATAIRE

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire

- a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire qui pourra également conserver le solde de la location si l'annulation est demandée moins de 30 jours avant le début du séjour
- b) Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, ledit contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

ANNULATION par le PROPRIETAIRE

Le propriétaire reverse au locataire le double des sommes versées

ARRIVEE

Arrivée à partir de 16 heures et jusqu'à 20 heures. Aucun départ avant 7 heures.

ETAT des LIEUX

Un inventaire état des lieux sera fait en début et fin de séjour. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 heures après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire.

DEPOT de GARANTIE ou CAUTION

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 400€ est demandé par le propriétaire. Il est destiné à couvrir les conséquences éventuelles des dégradations pouvant être imputées au locataire. En règle générale, il est restitué dans un délai de 10 jours après le départ du locataire, déduction faite du coût des remises en état ou des réparations éventuelles. En cas de dégradations nécessitant l'intervention d'un artisan, la caution sera restituée à la fin des travaux, déduction faite du coût des réparations.

ANIMAUX

Le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

ASSURANCES

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait .Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

MENAGE de fin de SEJOUR

A la fin du séjour, le propriétaire se charge du ménage pour la somme de 50€. Si le locataire désire faire le ménage lui-même, il est informé que le gîte doit être restitué dans l'état exact ou il lui a été remis le jour de son arrivée. Certains éléments seront vérifiés (cuisinière et four, sols dans toute la maison, sanitaire, propreté de la vaisselle.) La non restitution en état de propreté de ces éléments entraînera la retenue de la somme de 50€ sur la caution

REGLES DE VIE POUR LA PISCINE

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, dans les gîtes, à la piscine et sur l'aire de jeux. La piscine est ouverte de 09h00 à 20h00, les diverses embarcations gonflables sont interdites tout comme les animaux. La piscine est un lieu de détente et de calme merci d'éviter les nuisances sonores.

VISITEURS

Les visites sont **interdites** dans les gîtes ainsi qu'à la piscine de jour comme nuit. Aucune dérogation ne sera admise.

TAXE de SEJOUR

La taxe de séjour perçue par la commune est de 0,55€ par jour et par adulte (+ de 13 ans)

LITIGES

En cas de litiges, seul le tribunal d'Aubenas est compétent